



L'an deux mille vingt-quatre et le neuf novembre à dix-sept heures,
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 31 octobre 2024

Nombre de Conseillers :	
En exercice	10
Présents	6
Procurations	3
Votants	9

Étaient présents : Mmes Irene LEBEAU, Corinne THERIC, MM Jean-Luc ALBE, Jean-Claude THION, Laurent BALSAN, Marc SAUVAIRE,

Absents excusés : Gaele JOSSINET, Christian RAGUES, Renaud ESCANDE, Jean-Marie PONCELET

Procuration : Renaud ESCANDE à Jean-Luc ALBE, Jean-Marie PONCELET à Laurent BALSAN, Gaele JOSSINET à Corinne THERIC

Vote :

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

DECISION MODIFICATIVE N°3

Mme le Maire expose :

La société Maison de la Dourbies, placée en liquidation judiciaire le 27 novembre 2009 puis clôturée le 11 octobre 2013 disposait d'une créance auprès de la collectivité de 358.82€, aujourd'hui cette créance est dite éteinte, et il convient de réaliser les écritures comptables afférentes. Aucun budget n'avait été alloué pour ce type de dépenses, il convient de remédier à la situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la modification du budget GÉNÉRAL de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	-360,00		
6542 (65) : Créances éteintes	360,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Et charge Mme le maire de signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 09 novembre 2024

Mme le Maire
Irène LEBEAU

